

COLLECTIVITÉ
COURCELLES-SAPICOURTArrondissement de Reims
Canton de Fismes-Montagne de
ReimsExtrait du registre des délibérations du conseil municipal
Séance du vendredi 28 février 2019.

Par suite d'une convocation en date du 14 février 2019, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, à 20 h 30, sous la présidence de Patrick DAHLEM.

Nombre de conseillers :

en exercice	11	Présents : Jean MICHEL, Gérald MABILE, Pierre CARRE, Michel BACARISSE, Xavier CULEUX, Philippe LEVEAUX, Thierry PROLA.
présents	8	Absents excusés : Grégoire MAZZINI qui donne pouvoir à Patrick DAHLEM, Jacky LESUEUR, Maurice ENGELMANN
votants	9	Secrétaire de séance : Jean MICHEL.
Délibération n°	4/2019	

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT 2018.

Le **Conseil Municipal**, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14 (tome II, titre 3, chapitre 5),

Après avoir approuvé, le 28 février 2019, le compte administratif 2018, qui présente un **excédent de fonctionnement** (hors restes à réaliser) d'un montant de **226 853.01 €**,

Constatant que la section d'**investissement** dudit compte administratif fait apparaître :

- un **solde d'exécution global de** - 108 356.87 €
- un **solde de restes à réaliser de** - 46 424.00 €

N'entraînant aucun besoin de financement.

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2019,

Considérant que le budget 2017 comportait en prévision, un virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement compte (021) de 182 329.00 €,

Décide sur proposition du Maire, d'affecter au budget de l'exercice 2019, le résultat comme suit :

Report en section de fonctionnement

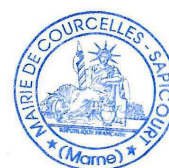
(ligne 002 en recettes) **72 072.14 €**

Affectation en réserve (compte 1068)

financement de la section d'investissement **154 780.87 €**

Extrait certifié conforme au registre des délibérations
Fait à Courcelles-Sapicourt, le 28 février 2019

Le Maire
Patrick DAHLEM



Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte compte-tenu de sa publication le 4 mars 2019